



Conseil d'administration du 24 mars 2025

Le vingt-quatre mars deux mille-vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courriel le 14 mars 2025, s'est réuni à la salle du Conseil municipal – 91 rue de la mairie – en séance publique, sous la présidence de M. Fabrice CHENAUD, Président.

Membres :		Présents :	Fabrice CHENAUD, Maire-président ; Madeleine
- en exercice :	13		THEVENET Vice-présidente, Marie-Christine CALLSEN, Marie-Claude
- présents :	12		TRAMBOUZE, Bernard BRETON, Jean-Paul BOURNAS et Nelly
- votants :	12		PONTET et délégués du conseil municipal, Martine DURAND, Françoise
- pouvoirs :	0		GROUILLER, Danielle LABROSSE, Sylvie VERCHERE et Raphaël
Quorum :	7		MATTRAY membres nommés par le maire.
			Absent : Johann FRBEZAR

Secrétaire : Marie-Christine CALLSEN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire générale de mairie



Conseil d'administration du 18 février 2025 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le registre des délibérations et procès-verbaux de la réunion du 18 février 2025.



DCA 2025-008

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant la mise en place à partir du 1^{er} janvier 2025 du compte financier unique nécessitant la dématérialisation de sa transmission au contrôle de légalité ;

Après discussion, les membres de l'assemblée, à l'unanimité des votants :

- décident de procéder à la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Loire, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société SRCI pour la délivrance des certificats numériques.

Point sur la préparation du repas des aînés

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Le nombre d'inscrits au repas s'élèvent à 129 auxquels s'ajoutent :

- 12 membres du CCAS accompagnées pour certains de leur conjoint qui aideront à la réalisation de cette journée (installation et rangement de la salle, participation au service et à la vaisselle, transports et aux aides personnes âgées,
- 3 musiciens
- 4 enfants issus du Conseil municipal des Enfants aidant également au service. Il est décidé de leur offrir un chocolat de Pâques pour leur participation.

L'aménagement de la salle des fêtes pour le repas aura lieu le dimanche 30 mars à 9 heures.

Une personne a décliné l'invitation et demande plutôt un coffret cadeau.

Il est rappelé la règle : pas de présent avant 90 ans sauf pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer (EHPAD, Hôpital, service de convalescence)

Fabrice CHENAUD, Président, lève la séance à 17h45.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 24 mars 2025

La secrétaire de séance
Marie-Christine CALLSEN



Le Président,
Fabrice CHENAUD

